

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre, le conseil municipal de LA BALME DE SILLINGY, dûment convoqué le 03 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER.**

Délibération n° 2024-088

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école de Vincy pour le financement d'une classe de neige à Bellevaux

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 26

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Virginie MATHIEU, Séverine MUGNIER, Olivia REBOULET

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Nicolas GUILLOT, Jean-Claude PEPIN, Stéphane RIALLAND, Anthony VITTOZ

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, Pascal RIBIER

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur François DAVIET à Monsieur Pierre BANNES
Monsieur Christophe GORLIER à Monsieur Rocco COLELLA
Madame Nolwen LENNOZ à Madame Elodie DONDIN
Madame Charlotte PASSETEMPS à Madame Séverine MUGNIER
Madame Laetitia PERROQUIN à Madame Élisabeth BOIVIN
Monsieur Pedram VINCENT à Monsieur Thomas BIELOKOPYTOFF

Secrétaire de séance :

Madame Élisabeth BOIVIN

Madame Floriane ESCOLANO, Maire-adjointe déléguée à la vie scolaire et à la jeunesse, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Monsieur Bruno MICHOTEY, directeur de l'école de Vincy, sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention afin d'organiser une classe de neige à Bellevaux, pour les deux classes de CP / CE1 (38 élèves) du 8 au 10 janvier 2025.

Dans le cadre de sa politique éducation et jeunesse, la commune souhaite soutenir tout projet de classe de découverte à destination des enfants scolarisés sur la Balme de Sillingy.

L'octroi d'une subvention communale permet également à l'établissement scolaire de bénéficier d'une subvention du conseil départemental, dont le montant de participation est équivalent à celui fixé par la commune.

Ainsi, la commune souhaite activement soutenir ce projet de classe de neige en octroyant une subvention de 10 euros / élève / jour. Le montant pourra être adapté au nombre réel d'enfants participant à la classe de neige.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU la demande de subvention formulée par Monsieur le Directeur de l'école de Vincy ;

VU la règlementation du conseil départemental relative à l'attribution de subventions pour les classes de neige ;

VU l'exposé présenté par Madame la Maire-adjointe déléguée à la vie scolaire et à la jeunesse ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Attribue une subvention exceptionnelle de 10 € par élève et par jour, soit d'un montant de 1 140 euros, à l'école de Vincy pour l'organisation de la classe de neige des CP/CE1.

Article 2 :

Acte que le montant global pourrait être adapté selon la règle fixée à l'article 1 si le nombre effectif d'enfants participant à cette classe de neige venait à évoluer.

Article 3 :

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance
Élisabeth BOIVIN**

Délibération n° 2024-088



**Le Maire
Séverine MUGNIER**



Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 074-217400266-20241209-DEL_2024_088-DE



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 12/12/2024
De sa publication le 12/12/2024

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.